



Pollution tabagique et de vapotage par la fenêtre

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 12 juillet 2019

Bonjour,

Mes voisins ne cessent de fumer des cigarettes et probablement aussi des cigarettes électroniques (odeur chimique) à leur fenêtre ou fenêtres ouvertes. Il se trouve que les fumées remontent directement chez nous.

Impossible donc d'aérer, de refroidir l'appartement en ces grandes chaleurs sans être infestés.

J'ai lu sur le net qu'il n'y avait pas grand chose à faire, je souhaitais quand même vous demander confirmation. C'est totalement infernal au quotidien et ça rend complètement fou.

Merci.

Réponse :

Aucun recours n'est effectivement possible au titre de la loi Evin et le chemin est long si vous souhaitez invoquer le trouble anormal de voisinage.

Le site de service-public vous guidera pour obtenir le respect de votre droit à ne pas subir de [nuisance olfactive de voisinage](#), notamment en faisant appel au [conciliateur de justice](#). N'oubliez pas de garder des traces écrites de toutes vos démarches et rapprochez-vous de notre représentation régionale Île-de-France qui a organisé un [groupe de travail](#) dont l'objectif est de faire pression sur le législateur pour faire évoluer cette protection.